

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le
préavis municipal No 01/2016**

**Rénovation du centre sportif du Mottier (piscine (bâtiment E) et salle de
gymnastique (bâtiment F))**

**Demande de crédit d'ouvrage de CHF 3'565'000.— avec contrat de
performance énergétique (CPE)**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères

Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie à deux reprises, sous la présidence de Monsieur Jacques Isely, pour examiner ce préavis :

- Le 12 avril 2016, en présence de Monsieur André Guex Municipal en charge de ce dossier, accompagné de Messieurs Michel Amaudruz et Michel Odier, Municipaux.
- Le 25 avril 2016 pour la finalisation du rapport.

Examen du préavis

En préambule, la Commission des Finances tient à remercier Monsieur André Guex pour les renseignements donnés et les réponses à nos questions.

Relevons enfin que la documentation, les informations remises et la parfaite transparence de nos interlocuteurs ont permis à la Commission des Finances de travailler de manière optimale. Dans ce contexte, il nous paraît important de vous faire part du fait que ce préavis prend en compte tous les coûts du projet de rénovation (que ces coûts fassent partie de coûts d'investissements ou de coûts dans les comptes de fonctionnement de la commune). La Commission des Finances demande à la Municipalité d'appliquer ce principe pour tous les préavis à venir.

Dans le cadre de son examen, la Commission des Finances relève que le projet de rénovation est moins élevé en termes d'investissement que le projet présenté en automne dernier (12/2015). En effet, le montant de l'investissement est maintenant de CHF 3'565'000 contre 4'435'000 dans sa précédente mouture.

Même si ce projet demeure techniquement quasiment identique (exception faite pour la billetterie qui sera complètement renouvelée) à celui présenté en 2015 ; d'un point de vue financier, les différences s'expliquent de la manière suivante :

	Préavis 01/2016	Préavis 12/2015
Coûts investissement total pour commune	CHF 3'565'000.--	CHF 4'435'000.--
Contrat de performance énergétique (CPE) - ESCo	CHF 1'600'000.--	CHF 0.--
Chauffage/ventilation/électricité Coûts qui auraient été comptabilisés dans les comptes de fonctionnement de la commune sur une période de 2 à 3 ans.	CHF 0.--	CHF 675'000.--
Coût supplémentaire pour la billetterie		CHF 55'000.--
Coût total du projet de rénovation	CHF 5'165'000.--	CHF 5'165'000.--

La Commission des Finances émet un avis favorable quant à la proposition faite par la Municipalité d'opter pour un contrat de performance énergétique (CPE) qui permet à notre commune d'être compatible avec les fondements de la vision « société à 2000 watts » et de réduire le montant des investissements.

La Commission des Finances a demandé que le montant de CHF 1'600'000 apparaisse en annexe des comptes de la commune en tant qu'« investissements financés par autrui ».

Il est important de rappeler que le montant de CHF 865'000 concernant le point 4.5 « aménagements extérieurs » englobe des frais importants de terrassement pour permettre le traitement de l'étanchéité du bâtiment et l'isolation des sous-bassement de murs. Cette rubrique bien que nommée « aménagements extérieurs » ne comprends pas uniquement la création d'un espace d'accueil, la remise en place de la terre et la plantation de végétation.

Plan d'investissements

La Commission des Finance remercie la Municipalité et en particulier Monsieur Michel Amaudruz pour sa présentation d'un plan d'investissements, à court et moyen terme, tenant compte d'une priorisation selon le degré d'urgence. Ce plan permet ainsi d'avoir une vision claire en termes d'investissements et de comprendre les conséquences sur le niveau d'endettement de la commune.

La Commission des Finances a pris note que ce plan d'investissement sera présenté au Conseil communal, sous une forme différente, lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, la Commission des Finances estime que ce plan répond pleinement à sa requête effectuée dans le cadre des préavis [11/2015 et 12/2015].

La situation financière de la Commune reste tendue, au vu de l'endettement en forte hausse sur les 5 dernières années. Toutefois, la dette de 52 millions à fin 2015 est en dessous du plafond de 68,5 millions votés au début de la présente législature. Elle permet donc encore quelques investissements. Nous remercions la Municipalité pour ses efforts de priorisation des travaux à réaliser ces prochaines années. Une telle prudence reste de mise, car nous devons limiter au maximum le prochain plafond d'endettement.

Suivi des préavis 2016

Marge d'autofinancement au budget 2016			4'162'043.-
Montant des investissements déjà accordés en 2016			0.-
Préavis du jour			4'855'000.-
Préavis 01/2016	Centre sportif du Mottier	3'565'000.-	
Préavis 02/2016	Collecteur Rionzi/Maillefer	1'290'000.-	

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- d'autoriser la Municipalité à exécuter le projet de rénovation des bâtiments E et F du centre sportif du Mottier et de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 3'565'000 (TTC).
- Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « amortissements obligatoires / bâtiments » no 230.3312.

Le Mont-sur-Lausanne, le 25 avril 2016

Le Président

Jacques Isely


.....

Les Membres :

Elisabeth Corbaz


.....

Stephan Leoni


.....

Patrick Mattenberger


.....

Yves Menétrey


.....

Cédric Mottier


.....

Rapporteur :

Nadège Longchamp


.....